

LES 3 RV-E

Pourquoi 3RV-E?

1^{er} R

Pour éviter l'exploitation inutile de ressources :

2^e R

Pour donner une seconde vie à un bien qui peut encore servir :

3^e R

Pour donner une seconde vie à une matière en la transformant :

V

Pour donner une seconde vie à une matière en transformant sa composition chimique :

E

Pour ne jeter que le déchet ultime...



Comment?

Ai-je vraiment besoin?
Ai-je une option en vrac?
Ai-je une option locale?
Ai-je une option réutilisable?

Pensez avant d'acheter!

Si j'ai vraiment besoin, puis-je emprunter, louer, ou trouver usagé?
Avant de jeter, puis-je réparer ou donner au suivant?

Pensez aux comptoirs vestimentaires!

Avant de jeter, puis-je trouver une nouvelle vocation ou détourner de l'enfouissement mes matières résiduelles?

Pensez au bac bleu et au bac brun!

Avant de jeter, puis-je apporter mes matières résiduelles à un endroit où elles seront transformées?

Pensez aux écocentres!

Réduisez votre empreinte écologique en repensant votre consommation et mettez votre poubelle au régime en triant de façon optimale vos matières résiduelles!



DONNEZ UNE DEUXIÈME VIE À VOS BIENS!

Les résidents de la MRC sont invités à déposer leurs vêtements et leurs petits objets encombrants en bon état à ces adresses :

| ORGANISMES | HEURES D'OUVERTURE | COORDONNÉES | DONS |
|--|--|--|---|
| Aux Trouvailles de Mandeville | Lundi au vendredi de 10 h à 16 h 30 Samedi et dimanche de 10 h à 15 h | 80, rue St-Charles-Borromée Mandeville, 450 835-7207 | En tout temps, dans les bacs de dons |
| Groupe Populaire d'Entraide de Lavaltrie | Mercredi de 9 h à midi et de 13 h à 18 h Jeudi et vendredi de 9 h à midi et de 13 h à 17 h Samedi de 10 h à midi | 160, rue St-Antoine Nord Lavaltrie, 450 586-3536 | En tout temps, dans les bacs de dons |
| Source de vie | Mardi au vendredi de 11 h à 16 h 30 Samedi de 11 h à 16 h 15 | 147, rue Beausoleil Ville de St-Gabriel, 450 835-1837 | Mardi, mercredi, vendredi et samedi pendant les heures d'ouverture ou en tout temps sous l'abri tempo |
| Carrefour Émilie de Lanoraie | Mardi au jeudi de 10 h à 15 h 30 Vendredi de 9 h à midi | 361-A, rue Notre-Dame, Lanoraie, 450 887-0090 | En tout temps, dans les bacs de dons |
| Les Trésors d'Élisabeth | Mardi de 9 h à 16 h Jeudi de 13 h à 20 h | 2470, rue Principale Ste-Élisabeth | En tout temps, dans les bacs de dons |
| Pour les articles pour enfants 0-5 ans et maternité : | | | |
| L'Éco-boutique Familles | Lundi au vendredi de 9 h à 16 h Samedi de 9 h à 16 h | 1725, rue Notre-Dame, Lavaltrie, 450 586-0733 | En tout temps, dans les bacs de dons |
| Pour les gros encombrants en bon état : | | | |
| Groupe d'entraide En Toute Amitié | Mardi, mercredi et vendredi de 13 h à 16 h Jeudi de 13 h à 18 h 30 | 170, rue Ste-Foy, Berthierville, 450 836-6966 | Pendant les heures d'ouverture pour les encombrants, en tout temps pour les vêtements |

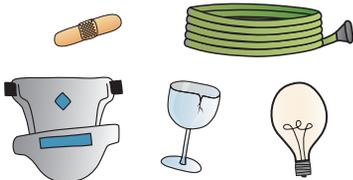
COLLECTE À TROIS VOIES

1^{RE} VOIE

ORDURES MÉNAGÈRES



MATIÈRES ACCEPTÉES



- Produits d'hygiène
- Déchets ultimes

Lorsque ces matières sont jetées aux ordures, elles sont enfouies et ne peuvent plus être valorisées ni réutilisées.

QUANTITÉ ET POUBELLES PERMISES*



OU



OU



Bac roulant vert ou noir (120, 240 ou 360 litres) à prise européenne. Un maximum d'un bac de 360 litres par adresse est permis par collecte. Les bacs bleus et bruns ne sont pas autorisés, même s'ils sont repeints.

Ne pas mettre d'ordures en vrac à l'extérieur des bacs.

Sac de plastique résistant du commerce.

Pas plus de 5 sacs par collecte.

Poubelle de moins de 100 L levée manuellement.

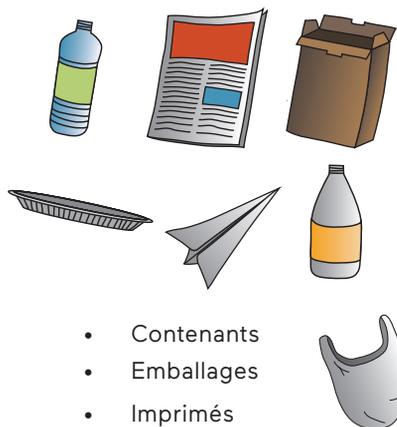
* Les citoyens de Lavaltrie doivent s'informer des contenants permis auprès de la Ville.

2^E VOIE

MATIÈRES RECYCLABLES



MATIÈRES ACCEPTÉES



- Contenants
- Emballages
- Imprimés

Lorsqu'elles sont récupérées, les matières recyclables sont réintégrées dans le cycle de production pour créer de nouveaux produits. Cela permet d'éviter l'exploitation de nouvelles ressources naturelles.

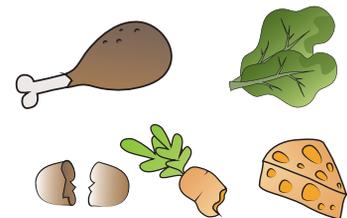


3^E VOIE

MATIÈRES ORGANIQUES



MATIÈRES ACCEPTÉES



- Tout ce qui se mange
- Grains et filtres à café
- Papiers souillés
- Restes de jardins

Lorsqu'elles sont compostées, les matières organiques se transforment en engrais, ce qui réduit les quantités de gaz à effet de serre et de lixiviat générés par leur décomposition.



COLLECTE SÉLECTIVE



Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

Conseils pour faciliter le tri des matières recyclables

Contenants

Rincer légèrement les contenants souillés avec l'eau de vaisselle.

Écraser les contenants pour gagner de l'espace.

Même s'ils sont cassés, mettre les contenants et les bouteilles de verre dans le bac bleu.



Emballages

Rassembler les sacs et les pellicules de plastique dans un même sac.

Séparer les différents types d'emballages d'un produit (comme les sacs et les boîtes de céréales).

Défaire et plier les boîtes de carton pour maximiser l'espace.

Retirer les circulaires et les coupons de caisse des sacs en plastique.



Imprimés

Mettre les papiers déchetés dans un sac transparent.

Il n'est pas nécessaire d'enlever les agrafes des documents.

Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes et les fenêtres des enveloppes ou des dossiers.



RÉCUPÉRER

PLUS ET MIEUX

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Éco
Entreprises
Québec



Savez-vous ce que deviennent les matières que nous récupérons ?

- PAPIER**
- ▶ feuilles de papier
 - ▶ papier hygiénique
 - ▶ papier essuie-tout

- PAPIER JOURNAL**
- ▶ boîtes d'œufs
 - ▶ litière pour animaux
 - ▶ annuaires téléphoniques

- CARTON**
- ▶ boîtes de carton ondulé
 - ▶ papier brun
 - ▶ revêtements de toiture

- VERRE**
- ▶ bouteilles et pots
 - ▶ matériaux isolants de fibre de verre
 - ▶ composantes pour asphalte

- PLASTIQUE**
- ▶ vêtements en polar
 - ▶ bacs à fleurs
 - ▶ bancs de parc

- MÉTAL**
- ▶ canettes et boîtes de conserve
 - ▶ outils et clous
 - ▶ pièces d'automobile



Les assiettes, contenants et papiers d'aluminium (même souillés) sont recyclables à l'infini, ils doivent être déposés dans le bac bleu.



Les contenants consignés doivent être retournés chez le détaillant.

DANS LE DOUTE, COMMUNIQUEZ AVEC LA MRC DE D'AUTRAY

450 836-7007 POSTE 2547 | INFOGMR@MRCAUTRAY.QC.CA

COLLECTE DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Tout ce qui se mange
- Grains et filtres à café
- Papiers et cartons souillés
- Restes de jardin

RÈGLES DE BASE

- Respecter les matières acceptées et refusées pour que le bac soit vidé lors de la collecte.
- Ne pas mettre de liquides pour éviter les odeurs et le gel en hiver (ex. : lait, jus, etc.)
- Ne pas mettre de sacs de plastique, même s'ils sont compostables.
- Si le bac roulant est muni d'une barrure, il doit être débarré lors de la collecte.

ODEURS

- Ne pas mettre le bac au soleil.
- Recouvrir et alterner les restes de table avec de la matière sèche dans le bac (gazon séché, papier journal, feuilles mortes, sciure de bois, paillis) pour en absorber les odeurs.
- Saupoudrer du bicarbonate de soude dans le bac.
- Envelopper les résidus dans du papier journal.
- Congeler les résidus de viande et les déposer dans le bac le jour de la collecte.
- Rincer périodiquement le bac de cuisine et le bac roulant.

ANIMAUX ET ASTICOTS

- Appliquer un peu d'onguent à la menthe contre la toux sur le couvercle du bac pour éloigner les animaux.
- Les asticots (petits vers blancs) qui peuvent se retrouver dans le bac brun par temps chaud sont des larves de mouches. Ces dernières sont attirées par les odeurs de viande en décomposition. Pour éviter la présence d'asticots, il faut limiter les odeurs. Pour tuer les asticots qui pourraient se trouver dans le bac, il faut les asperger de vinaigre ou de sel.

POUR ÉVITER LE GEL DANS LE BAC BRUN

- Ne pas mettre de liquides dans le bac.
- Déposer des feuilles mortes, du papier journal ou des copeaux de bois dans le fond du bac pour absorber le surplus d'humidité.
- Huiler l'intérieur du bac pour faciliter le décollage des matières qui pourraient adhérer aux parois du bac.

Si votre bac brun est muni d'une barrure, n'oubliez pas de la débarrer en le mettant en bordure de rue pour la collecte!



COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET BAC BRUN

Le compostage domestique et le bac brun sont des outils complémentaires. Utilisez le composteur domestique pour les matières végétales (fruits, légumes, pain et céréales) et le bac brun pour les matières animales (viandes, os, gras et produits laitiers).

Cela vous permettra de détourner toutes vos matières compostables de l'enfouissement.

Astuce : Utilisez les feuilles d'automne comme matière sèche dans le composteur domestique ou comme paillis pour le jardin et les plates-bandes.



Même s'ils sont compostables!

LES FEUILLES MORTES

La meilleure façon de gérer les feuilles mortes est de les laisser se décomposer naturellement au sol.

Il n'est cependant pas interdit de les ramasser pour les envoyer au compostage.

Pour qu'elles soient ramassées avec le bac brun, les feuilles doivent être :

- Dans le bac brun
- Dans des sacs de papier

Les feuilles en sacs de plastique ne seront pas ramassées, ni avec le bac brun, ni avec les ordures. Elles peuvent toutefois être apportées à un écocentre pour y être valorisées.



ÉCOCENTRES ET DÉPÔTS MUNICIPAUX

Vous pouvez apporter **gratuitement** vos résidus domestiques dangereux aux différents dépôts municipaux permanents.

QU'EST-CE QU'UN RÉSIDU DOMESTIQUE DANGEREUX (RDD)?

Tous les produits d'usage domestique qui portent un ou plusieurs des symboles suivants:



CORROSIF



EXPLOSIF



INFLAMMABLE



TOXIQUE

**NE JAMAIS
LES JETER
AUX ORDURES**

- Peintures
- Pesticides de jardins
- Batteries
- Néons ou fluocompactes
- Huiles à moteur, filtres et contenants
- Produits de nettoyage acides ou caustiques, etc.



MÉDICAMENTS

Vous devez rapporter les médicaments et autres produits biomédicaux à votre pharmacien qui en disposera de façon sécuritaire.

| MUNICIPALITÉ | ADRESSE DE DÉPÔT | HEURES D'OUVERTURE |
|-------------------------------|-------------------------------------|--|
| LANORAIE* | 297, rue Notre-Dame | Lundi au jeudi de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 Vendredi de 7 h à 11 h 30 |
| SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER* | 400, rang de la Rivière Bayonne Sud | Lundi au jeudi de 8 h à 16 h Vendredi de 8 h 30 à 12 h |
| LA VISITATION-DE L'ÎLE-DUPAS | 113, rue de l'Église | En tout temps |
| SAINTE-ÉLISABETH* | 2276, rue Principale | Sur appel du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 Sans RDV le vendredi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h |
| SAINT-NORBERT | 31A, rue des Loisirs | Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 |
| SAINT-BARTHÉLEMY* | 1980, rue Bonin | En tout temps |
| SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA* | 32, rue Laforest | Lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 |
| SAINT-DIDACE | 530, rue Principale | Sur appel : 450 835-4184 poste 8200 |
| BERTHIERVILLE | 610, rue Saint-Viateur | Lundi au jeudi de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h Vendredi de 7 h à 12 h |

* RÉCUPÉRATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Vous pouvez disposer de tout matériel informatique ou électronique dans les dépôts municipaux marqués d'un astérisque* ou dans un écocentre.



POUR LES CITOYENS DE LAVALTRIE DÈS LE 25 JANVIER 2025*

Les résidents de Lavaltrie peuvent aller porter gratuitement leurs matières à l'écocentre municipal.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- Résidus verts
- Agrégats
- Matériaux de construction
- Matériel électronique
- Résidus domestiques dangereux
- Bombonnes de propane de moins de 20 livres
- Encombrants

| ÉCOCENTRE | COORDONNÉES | HEURES D'OUVERTURE |
|-----------|--|---|
| LAVALTRIE | 277, rue Notre-Dame 450 586-2921 option 1 | 1 ^{er} décembre au 31 mars : Samedi de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h 1 ^{er} avril au 30 novembre : Jeudi de 12 h à 18 h, vendredi et samedi de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h |

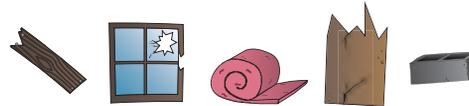
* Certaines conditions s'appliquent, pour plus d'informations, consultez le site Web de la Ville de Lavaltrie à l'adresse suivante : ville.lavaltrie.qc.ca/ecocentre

ÉCOCENTRES ET DÉPÔTS MUNICIPAUX

Un écocentre est un endroit où les résidents peuvent apporter divers matériaux afin qu'ils soient réutilisés, recyclés ou valorisés. En plus des résidus domestiques dangereux ainsi que du matériel électronique et informatique, les résidents peuvent déposer gratuitement les matières suivantes dans les écocentres :

MATÉRIAUX DE RÉNOVATION ET DE CONSTRUCTION

Bois, vitre, laine minérale, briques, ciment, etc.



BONBONNES DE GAZ SOUS PRESSION

Butane, propane, etc.



APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

Réfrigérateurs, congélateurs, appareils de climatisation, distributeurs d'eau réfrigérée, etc.

BRANCHES D'ARBRES ET SAPINS DE NOËL

Les branches d'arbres et les sapins de Noël peuvent être déposés dans un écocentre. Les sapins doivent être coupés en sections d'une longueur maximale de 3 mètres. Avant de vous en défaire, pensez à les utiliser comme bois de chauffage. Il est conseillé de ne pas déplacer le bois de chauffage et de le gérer directement sur place.

MEUBLES ET ENCOMBRANTS NE POUVANT PLUS ÊTRE UTILISÉS

Appareils électroménagers, matelas, meubles d'intérieur et d'extérieur, etc.

PNEUS

- Doivent être plus petits que 123 cm (18,5 pouces).
- Doivent être déjantés.
- Doivent être propres (sans terre à l'intérieur).

Maximum de 8 pneus par visite.



| ÉCOCENTRE | COORDONNÉES | HEURES D'OUVERTURE |
|---------------------------------|--|--|
| RECYCLAGE FRÉDÉRIK MORIN | 1760, rue Saint-Cléophas Saint-Gabriel-de-Brandon 450 835-1444 | Mi-novembre à mi-mars : mercredi et samedi de 9 h à 17 h Mi-mars à mi-novembre : mercredi au samedi de 9 h à 17 h |
| EBI ENVIRONNEMENT | 1001, rang Saint-Joseph Saint-Thomas 450 836-2546 | Mi-novembre à mi-mars : vendredi et samedi de 7 h à 16 h Mi-mars à mi-novembre : lundi au samedi de 7 h à 16 h |

L'utilisation de l'écocentre est réservée à un usage résidentiel.

Les remorques contenant plus de 3 mètres cubes de matériel pourraient se voir refuser l'accès.

AVANTAGES

- Garde votre pelouse en santé;
- Moins d'engrais à utiliser;
- Économie de temps;
- Moins d'ordures.



GAZON ET FEUILLES MORTES

Laissez votre gazon coupé et vos feuilles mortes déchiquetées au sol.

Les feuilles et les rognures de gazon ne sont pas des déchets. Ces matières ne sont pas ramassées dans les collectes d'ordures.

Conservez vos feuilles mortes pour le compost, utilisez-les comme paillis ou proposez-les à un maraîcher.

Si vous souhaitez vous en débarrasser, vous pouvez les apporter gratuitement à un écocentre.

POUR PLUS D'INFORMATION SUR L'ACCÈS AUX ÉCOCENTRES, COMMUNIQUEZ AVEC LA MRC DE D'AUTRAY

450 836-7007 POSTE 2547 | INFOGMR@MRCAUTRAY.QC.CA

INSTALLATIONS SEPTIQUES

CE QU'IL EST IMPORTANT DE SAVOIR SUR VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE :

La fosse septique est un système de traitement primaire des eaux usées. Elle sert à décanter les solides pour permettre leur décomposition naturelle par les microorganismes. Les matières solides (les boues et les écumes) sont confinées dans le premier réservoir, laissant les eaux prendre le chemin du deuxième réservoir pour ensuite atteindre l'élément épurateur ou un autre système de traitement secondaire. C'est dans le premier réservoir que la mesure des écumes et des boues est effectuée.

- La fosse septique est toujours pleine.
- Le niveau de liquide est aligné avec le tuyau de sortie menant à l'élément épurateur.
- Pour chaque litre d'eau entrant dans la fosse, un litre d'eau en sort.

Avec la popularité croissante des toilettes à faible débit d'eau, des bouchons de papier se forment plus souvent dans les tuyaux d'évacuation des eaux usées. Si l'eau de vos éviers, de votre douche ou de votre toilette s'écoule lentement ou pas du tout, il est probable qu'un bouchon se soit formé, et il vous faudra le déloger.

Ce type de problème ne nécessite pas une vidange de la fosse.

Si le niveau d'eau dans la fosse est trop élevé (si les tuyaux d'entrée et de sortie de la fosse sont submergés), il est possible que cela soit causé par un préfiltre colmaté empêchant l'eau de la fosse de se diriger vers l'élément épurateur. Pour résoudre le problème, il vous faut nettoyer le préfiltre.

Ce type de problème ne nécessite pas une vidange de la fosse.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de votre installation sanitaire, visitez la section **Installations septiques** du site Web de la MRC. Vous y trouverez aussi des conseils pratiques et des marches à suivre pour résoudre les problèmes les plus courants comme la formation d'un bouchon de papier ou le colmatage du préfiltre.

Préfiltre sale



Préfiltre propre



Le citoyen doit nettoyer son préfiltre au moins une fois l'an, préférablement à l'automne

Pour assurer le bon fonctionnement d'une installation septique, il est important de porter une attention à ce qui y est envoyé.

ÉVITEZ DE JETER DANS LA TOILETTE, LA DOUCHE OU LES ÉVIERS DES MATIÈRES QUI SE DÉCOMPOSENT DIFFICILEMENT, TELLES QUE :

- lingettes humides
- produits d'hygiène féminine
- soie dentaire
- mouchoirs et papier hygiénique trop épais
- mégots de cigarette
- condoms



ÉVITEZ L'UTILISATION DE PRODUITS QUI NUISENT À LA FLORE MICROBIENNE DE VOTRE FOSSE SEPTIQUE, TELS QUE :

- javelisant
- médicaments
- produits chimiques divers



N'ENVOYEZ PAS DE RESTES DE TABLE DANS LA TOILETTE, LA DOUCHE OU LES ÉVIERS.

ÉVITEZ LES BROYEURS À DÉCHETS.

Pour toute question sur la saine gestion de votre installation septique, joignez la MRC de D'Autray au 450 836-7007 poste 2545 ou à infobfs@mrcautray.qc.ca.

INSTALLATIONS SEPTIQUES

LA MESURE DES ÉCUMES ET DES BOUES (MEB)

Selon la réglementation provinciale, la MRC évalue si une fosse septique doit être vidangée en mesurant les couches d'écumes et de boues (MEB). Si l'épaisseur des écumes dépasse 12 cm ou celle des boues excède 30 cm, il est alors nécessaire de procéder à la vidange.

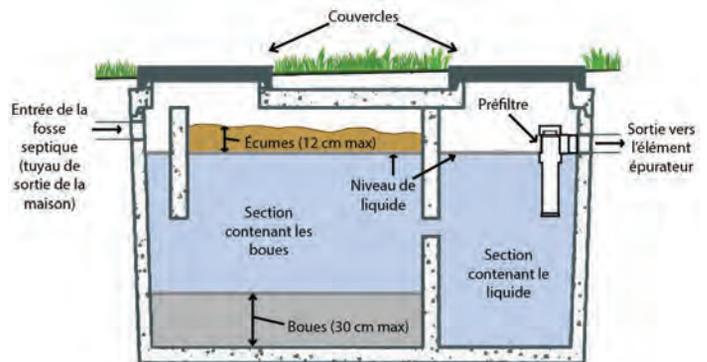
La MEB est effectuée dans le premier couvercle.

L'écume est mesurée avec une tige graduée. Si la mesure est supérieure à 12 cm, la fosse doit être vidangée.

Si la mesure de l'écume est inférieure à 12 cm, la mesure de la couche de boues est effectuée. Pour ce faire, un appareil composé d'une sonde, d'une corde graduée et d'une poignée est utilisé.

La sonde émet un signal sonore dès qu'elle entre en contact avec la boue. La distance jusqu'au fond de la fosse est ensuite mesurée grâce à la corde graduée. Résultat : la mesure de l'épaisseur de la boue.

À la suite de la MEB, le mesureur laisse un manifeste au citoyen pour l'informer du résultat de la mesure.



AVANTAGES DE LA MEB :

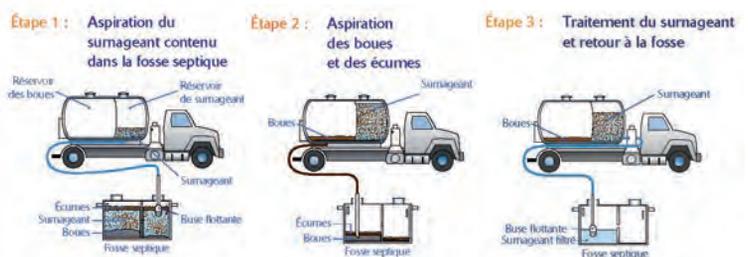
- Elle garantit un bon fonctionnement du système et permet un suivi rigoureux.
- Moins d'eau est transportée et traitée.
- La circulation des camions est réduite.
- Elle est moins coûteuse qu'une vidange systématique.

LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Si le résultat de la MEB indique que la vidange est nécessaire, l'installation sera vidangée dans les semaines suivant le passage du mesureur.

La vidange peut être partielle ou totale. Lors de la vidange partielle, de l'eau est retournée dans la fosse après la vidange. Cette eau est l'eau extraite de cette même fosse ayant subi une filtration pour en extraire les matières en suspension.

Vidange partielle



LES AVANTAGES DE LA VIDANGE PARTIELLE SONT :

- Elle préserve une flore microbienne bénéfique pour la dégradation des matières organiques.
- Elle réduit la circulation des camions sur de longues distances.
- Moins d'eau est transportée et traitée, ce qui est plus économique et écologique.

La MRC de D'Autray gère le programme de suivi et de vidange des installations septiques dans toutes les municipalités, à l'exception de Sainte-Élisabeth. Les citoyennes et citoyens de cette municipalité doivent communiquer directement avec leur bureau municipal pour obtenir des informations à ce sujet.